

Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Stationnement

M. l'Adjoint ROY, Rapporteur : Le service public délégué du stationnement comprend les éléments suivants :

- stationnement payant sur voirie,
- parcs de stationnement : Mairie, Petit Chamars, Cusenier, Saint-Paul, Marché Beaux-Arts,
- fourrière automobile et parc Allende.

La Société Via-Stationnement, établissement de Besançon, filiale de KEOLIS (anciennement Via-GTI), est titulaire du contrat de délégation de gestion en date du 17 décembre 1996 pour l'exploitation du stationnement sur voirie, des parcs de stationnement, de la fourrière automobile et du parc Allende, l'investissement initial étant assuré par la Ville.

De plus, par un contrat en date du 18/12/1998, la Société KEOLIS est titulaire du contrat de délégation de gestion pour l'exploitation du parc Marché.

En octobre 2000, le parc de stationnement du Petit Chamars est entré en fonctionnement.

Depuis le 30 septembre 2001, l'activité Via-Stationnement ne dépend plus du groupe KEOLIS ; elle a été cédée à la SNC Via-Stationnement (dépendant de SCETA PARC) toutes choses égales par ailleurs (délibération du 28 juin 2001).

Le délégataire agit donc pour la dernière année dans le cadre d'un contrat de gérance. Il est rémunéré pour partie sur une base forfaitaire (remboursement des charges d'exploitation) et pour une part en fonction des recettes des parcs et de la qualité d'entretien des horodateurs de surface.

En effet, au 1^{er} janvier 2003, un nouveau contrat sous forme de marché a été passé pour l'exploitation et la gestion des parcs de stationnement, du stationnement payant sur voirie et de la fourrière.

I - Analyse de l'activité du service délégué

A - Fréquentation

a - Parcs de stationnement

1 - Mairie (600 places)

Le parc a réalisé 287 485 entrées contre 265 879 entrées en 2000 soit une hausse de 8,1%.

2 - Cusenier (140 places)

La fréquentation de ce parc a diminué de 15 % (242 887 entrées en 2002 contre 286 339 en 2001) ; cette diminution de la fréquentation est liée à la suppression de places en cours d'année pour les travaux du parking Marché Beaux-Arts.

3 - Saint-Paul (260 places)

La fréquentation de ce parking est en légère hausse : + 3,1 % (168 420 entrées en 2002 contre 163 299 en 2001).

4 - Marché Beaux-Arts (500 places en moyenne - nombre fluctuant compte tenu des travaux)

Ce parking a enregistré uniquement une très légère baisse de fréquentation (- 0,2 %) malgré les travaux et les places neutralisées (196 462 entrées en 2002 contre 196 807 en 2001).

5 - Petit Chamars (80 places)

Ce parking, récemment ouvert, poursuit sa progression en 2002 : + 4,6 % (77 755 entrées en 2002 contre 74 305 en 2001).

b - Fourrière

En 2002, on note comme en 2001 un accroissement du nombre de mises en fourrière (3 199 voitures en 2002 contre 2 897 en 2001).

c - Stationnement payant sur voirie

L'année 2002 a été marquée par une chute spectaculaire des recettes de stationnement payant sur voirie jusqu'en mai 2002 du fait de l'amnistie.

d - L'entreprise en 2002

Maintien des effectifs 2001, soit 21 agents :

- un directeur d'établissement
- un responsable marketing
- 5 agents à la fourrière
- 4 agents au stationnement payant sur voirie
- 6 agents aux parkings
- 4 agents polyvalents de nuit.

Évolution des ouvrages et du matériel :

- les halls du Parking Mairie ainsi que le niveau - 4 ont été complètement repeints
- le parking Marché Beaux-Arts est désormais équipé de matériel Schlumberger.

Marketing / communication :

- étude sur le stationnement la nuit (sur voirie et dans les ouvrages)
- étude qualitative au Parking Mairie
- mise en place d'un partenariat avec l'Opéra-Théâtre (Stationnement des clients au Parking Mairie)
- création d'un forfait congrès en collaboration avec Besançon Congrès
- partenariat avec Ginko : vente de tickets bus au parking de la Mairie.

II - Analyse du compte d'exploitation du stationnement**A - Parcs de stationnement***Résultat global d'exploitation*

Hors amortissement et frais financiers liés à l'investissement, le résultat d'exploitation global des parcs de stationnement est de **793 K€**.

Recettes

Globalement, les recettes ont augmenté de 1,2 %, passant de 1 413,3 K€ en 2001 à 1 430,4 K€ en 2002.

Charges :

Les charges (y compris la rémunération du gérant) s'élèvent à 637 312 € HT.

Les charges de personnel représentent 45 % des charges globales de fonctionnement pour les parcs de stationnement.

B - Stationnement payant sur voirie

L'activité dégage un résultat d'exploitation positif de 977 746 €.

Les recettes sont inférieures de 6,4 % à celles de 2001. Etablies à 1 245 783,32 €, elles sont inférieures de 10,8 % aux prévisions (effet de l'amnistie).

Les charges s'élèvent à 268 037 € TTC et sont en augmentation par rapport à 2001 (211 K€).

C - Fourrière à véhicules - Parc Allende

Pour le poste Fourrière, on note un accroissement de 14,1 % des recettes par rapport à 2001 (262 140,15 € en 2002 contre 229 837,14 € en 2001). Pour les charges, elles s'élèvent à 323 662 € TTC.

Le Parc Allende, gratuit, est partiellement financé par les commerçants du secteur : cette recette s'élève à 75 622,70 €. Elle a augmenté de 93 % par rapport à 2001. Les charges s'élèvent à 130 585 € HT.

D - Comptes consolidés de l'exploitation (hors investissements)

Pour les différentes activités du service délégué, les éléments sont les suivants à fin 2002 :

	2002	2001	2000
Produits totaux	3 014 K€	3 014 K€	2 968 K€
Charges totales	1 360 K€	1 167 K€	1 075 K€
Résultats	1 654 K€	1 847 K€	1 893 K€

Sur l'exercice 2002, le résultat global pour la Ville est en diminution de 10,44 % soit 1 654 K€ en 2002 pour 1 847 K€ en 2001. Il y avait déjà eu une diminution de 2,5 % de 2001 par rapport à 2000.

III - Analyse des comptes du délégataire

Il s'agit des éléments financiers s'appliquant au gestionnaire lui-même :

- les charges d'exploitation de l'activité déléguée sont remboursées par la Ville qui encaisse les recettes,
- le délégataire ne supporte aucune charge d'investissement,
- la rémunération forfaitaire apparaît pour 117 200 € TTC.

Bilan financier et régularisation des avances versées*1 - Recettes budgétaires au titre de l'année civile 2002*

	Prévisionnelles	Réalisées	Ecart
Stationnement payant sur voirie	1 396,40 K€	1 245,80 K€	- 150,60 K€
Fourrière	198,20 K€	262,10 K€	63,90 K€
Parc Allende	41,20 K€	75,60 K€	34,40 K€
Parcs Mairie, Cusenier, Saint-Paul, Marché, Petit Chamars	1 268,30 K€	1 430,40 K€	162,10 K€
BILAN 2002	2 904,10 K€	3 013,90 K€	109,80 K€

*2 - Charges d'exploitation***a) Stationnement payant sur voirie**

	Budget 2002	Réalisé 2002	Ecart budgété/réalisé
Total charges d'exploitation	166 321,88 €	224 111,57 €	57 789,69 €
Réduction de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges nettes HT	166 321,88 €	224 111,57 €	57 789,69 €
Charges nettes TTC	198 920,97 €	268 037,44 €	69 116,47 €

La Ville a versé à VIA-Stationnement des avances à hauteur de 284 068,93 € TTC. Les charges 2002 s'étant élevées à 268 037,44 € TTC, la société VIA doit reverser à la Ville la somme de 16 031,49 € TTC.

b) Fourrière

	Budget 2002	Réalisé 2002	Ecart budgété/réalisé
Total charges d'exploitation	217 499,03 €	271 776,43 €	54 277,40 €
Réduction de charges	0,00 €	1 156,00 €	1 156,00 €
Charges nettes HT	217 499,03 €	270 620,43 €	53 121,40 €
Charges nettes TTC	260 128,84 €	323 662,03 €	63 533,19 €

La Ville a versé à VIA-Stationnement des avances à hauteur de 321 409,92 € TTC. Les charges 2002 s'étant élevées à 323 662,03 € TTC, la Ville de Besançon doit reverser à VIA la somme de 2 252,11 € TTC.

c) Parc Allende

	Budget 2002	Réalisé 2002	Ecart budgété/réalisé
Total charges d'exploitation	107 720,48 €	130 584,88 €	22 864,40 €
Réduction de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges nettes HT	107 720,48 €	130 584,88 €	22 864,40 €
Charges nettes TTC	128 833,69 €	156 179,52 €	27 345,82 €

La Ville a versé à VIA-Stationnement des avances à hauteur de 115 968,00 € HT. Les charges 2002 s'étant élevées à 130 584,88 € HT, la Ville de Besançon doit reverser à VIA la somme de 14 616,88 € HT.

d) Parc Mairie

	Budget 2002	Réalisé 2002	Ecart budgété/réalisé
Total charges d'exploitation	358 690,14 €	419 682,96 €	60 992,82 €
Réduction de charges	0,00 €	3 224,00 €	3 224,00 €
Charges nettes HT	358 690,14 €	416 458,96 €	57 768,82 €
Charges nettes TTC	428 993,41 €	498 084,92 €	69 091,51 €

La Ville a versé à VIA-Stationnement des avances à hauteur de 383 615,00 € HT. Les charges 2002 s'étant élevées à 416 458,96 € HT, la Ville de Besançon doit reverser à la Société VIA la somme de 32 843,96 € HT.

e) Parc Cusenier

	Budget 2002	Réalisé 2002	Ecart budgété/réalisé
Total charges d'exploitation	23 050,30 €	23 922,81 €	872,51 €
Réduction de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges nettes HT	23 050,30 €	23 922,81 €	872,51 €
Charges nettes TTC	27 568,16 €	28 611,68 €	1 043,52 €

La Ville a versé à VIA-Stationnement des avances à hauteur de 26 481,00 € HT. Les charges 2002 s'étant élevées à 23 922,81 € HT, VIA doit reverser à la Ville de Besançon la somme de 2 558,19 € HT.

f) Parc Saint-Paul

	Budget 2002	Réalisé 2002	Ecart budgété/réalisé
Total charges d'exploitation	24 346,11 €	28 670,71 €	4 324,60 €
Réduction de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges nettes HT	24 346,11 €	28 670,71 €	4 324,60 €
Charges nettes TTC	29 117,95 €	34 290,17 €	5 172,22 €

La Ville a versé à VIA-Stationnement des avances à hauteur de 29 481,00 € HT. Les charges 2002 s'étant élevées à 28 670,71 € HT, la Société VIA doit reverser à la Ville de Besançon la somme de 810,29 € HT.

g) Parc Marché

	Budget 2002	Réalisé 2002	Ecart budgété/réalisé
Total charges d'exploitation	115 647,82 €	158 194,54 €	42 546,72 €
Réduction de charges	0,00 €	9 716,00 €	9 716,00 €
Charges nettes HT	115 647,82 €	148 478,54 €	32 830,72 €
Charges nettes TTC	138 314,79 €	177 580,33 €	39 265,54 €

La Ville a versé à VIA-Stationnement des avances à hauteur de 127 615,00 € HT. Les charges 2002 s'étant élevées à 148 478,54 € HT, la Ville doit reverser à VIA la somme de 20 863,54 € HT.

h) Parc Petit Chamars

	Budget 2002	Réalisé 2002	Ecart budgété/réalisé
Total charges d'exploitation	13 583,21 €	19 780,70 €	6 197,49 €
Réduction de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges nettes HT	13 583,21 €	19 780,70 €	6 197,49 €
Charges nettes TTC	16 245,52 €	23 657,70 €	7 412,18 €

La Ville a versé à VIA-Stationnement des avances à hauteur de 16 997,96 € HT. Les charges 2002 s'étant élevées à 19 780,70 € HT, la ville doit reverser à VIA la somme de 2 782,74 € HT.

Selon les activités concernées, le bilan fait apparaître :

- un excédent que le délégataire doit reverser à la Ville,
- ou un déficit que la Ville doit reverser au délégataire.
- soit un solde de **53 959,26 €** à la charge de la Ville.

Il convient donc que le délégataire (Via-Stationnement) restitue le trop-versé sur les avances consenties par la Ville pour un montant global de 19 399,97 €

- . le stationnement payant sur voirie, soit 16 031,49 € TTC
- . le parc Cusenier, soit 2 558,19 € HT
- . le parc Saint-Paul, soit 810,29 € HT.

En revanche, la Ville doit reverser au gestionnaire un complément par rapport aux avances prévisionnelles pour un montant global de 73 359,23 €

- . la Fourrière, soit 2 252,11 € TTC
- . le parc Mairie, soit 32 843,96 € HT
- . le parc Marché, soit 20 863,54 € HT
- . le parc Petit Chamars, soit 2 782,74 € HT
- . le parc Allende, soit 14 616,88 € HT.

En conséquence et sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur le rapport d'activité 2002,
- autoriser l'ouverture de crédit par décisions modificatives au budget de l'exercice courant :
- **en recettes** afin de percevoir le trop-versé par la collectivité :
 - . 16 032 € à l'imputation 92.822.758.89068.35000 (pour le stationnement surface)
 - . 811 € à l'imputation 92.822.758.96051.35000 (pour le parking Saint-Paul)
 - . 2 559 € à l'imputation 92.822.758.96052.35000 (pour le parking Cusenier).

- en dépenses :

Fourrière : 2 252 € TTC à l'imputation 92.112.611.35000 par réaffectation des recettes précitées :

- 2 252 € de l'imputation 92.822.758.96052.35000,

Parking Mairie : 32 844 € HT

1. par réaffectation des recettes précitées à l'imputation 92.822.611.86020.35000 pour la somme de :

- 306,00 € de l'imputation 92.822.758.96052.35000,

- 16 031,00 € de l'imputation 92.822.758.89068.35000,

- 810,00 € de l'imputation 92.822.758.96051.35000.

2. par le transfert du compte de dépenses imprévues 938 du budget primitif 2003 afin de reverser le complément par rapport aux avances prévisionnelles :

- 15 697 € à l'imputation 92.822.611.86020.35000.

Parking Marché : 20 864 € HT au 92.822.611.98007.35000 par transfert du compte de dépenses imprévues 938 du budget 2003 afin de reverser le complément par rapport aux avances prévisionnelles.

Parking Petit Chamars : 2 783 € HT au 92.822.611.1802.35000 par transfert du compte de dépenses imprévues 938 du budget 2003 afin de reverser le complément par rapport aux avances prévisionnelles.

Parking Allende : 14 617 € HT par transfert du compte de dépenses imprévues 938 du budget primitif afin de réserver le complément par rapport aux avances prévisionnelles.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

«**M. LE MAIRE** : Nous avons passé la dernière fois beaucoup de rapports d'activités des services, il en manquait un parce que nous étions en discussion avec Via. Là aussi nous avons bien défendu les intérêts de la Ville puisque nous avons obtenu satisfaction.

Mme Françoise BRANGET : En matière de stationnement, nous prenons acte des comptes des services délégués, je crois que le délégataire satisfait complètement à son obligation. Je voudrais simplement faire des remarques, s'agissant de la problématique du stationnement à Besançon. Bien souvent on a des divergences de vue...

M. LE MAIRE : Ça nous arrive.

Mme Françoise BRANGET : Je ne fais pas de polémique, c'est un constat, je vais vous livrer ma réflexion. Vous, vous souhaitez effectivement compliquer ou même je dirais plutôt décourager -je suis gentille- la vie de l'automobiliste bisontin et réduire quand même quelque peu l'offre de stationnement à Besançon, avec un objectif effectivement de forcer les Bisontins à utiliser les transports en commun. Nous, opposition, nous souhaitons souvent respecter un équilibre entre transport en commun et automobile et améliorer l'offre de stationnement de l'hypercentre qui, à notre avis, n'a jamais été vraiment suffisante. Vous me répondez que vous allez améliorer l'offre de stationnement en agrandissant le parking Dérasés, qui pourra accueillir bientôt 1 000 voitures, à grand renfort de publicité puis

effectivement de communication, investissement somme toute assez conséquent puisque les finances de la Ville devront quand même contribuer et également le Bisontin à hauteur à peu près de 13 millions d'euros, soit quand même 90 millions de francs. Alors je ne voudrais pas faire de polémique mais je vous soumets quelque chose : je suis un Bisontin lambda, soit j'habite à la périphérie et pour mille raisons je ne veux pas prendre le bus, soit j'habite à l'intérieur de la Boucle ; dans les deux cas j'ai besoin de garer ma voiture. Je peux faire et je ne pourrai faire qu'un seul constat, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas un parking rénové, nous n'aurons au centre-ville de Besançon, dans l'hypercentre, dans le cœur de la boucle aucun stationnement supplémentaire. L'offre de stationnement est la même, restera la même, elle est la même que celle que nous connaissons aujourd'hui, que celle de l'année dernière, c'est la même ; mes conditions de stationnement, de fait, ma qualité de vie, sera inchangée. Je ne pourrai pas trouver une place ou avoir un parking plus facilement, ce n'est pas vrai. Je ne vais pas rentrer dans le décompte des places, vous savez très bien le faire. J'en ai déjà plusieurs fois parlé et je dis simplement : à Besançon, malgré tous les efforts financiers, les investissements qui vont peser lourd dans les finances de la Ville de Besançon, l'offre de stationnement restera strictement la même et quoi que vous en disiez, vous savez très bien que j'ai raison.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, j'ai envie de dire, un peu en plaisantant, que vous êtes totalement hors sujet mais enfin c'est votre sujet à vous. Mais je ne peux pas vous laisser dire que vous seule, Madame BRANGET, avez le souci de l'équilibre. Je crois que le souci prioritaire du Maire et des adjoints et conseillers, entre autres de Jean-Claude ROY, c'est justement l'équilibre. Je suis de ceux qui ont toujours dit qu'il fallait qu'il y ait un équilibre entre les transports en commun et la voiture particulière. Vous ne pouvez pas dire que l'on réduit l'offre, avec le parking des Remparts Dérasés, avec encore, comme nous l'avons expliqué entre autres l'autre jour à Bregille, quelque 240 places qui vont être créées dans le secteur de la Mouillère, avec quelque 300 places qui vont être créées -pas tout de suite certes, mais dans 3, 4, 5 ans- dans l'hypercentre à l'Ilot Pasteur. Vous ne pouvez pas nier la mise à disposition pour les résidents, d'un parking de nuit à 1 € la nuit, ce qui fait 30 € ou 31 € le mois, de 19 h le soir à 9 h le matin, 1 000 places dans un parking totalement sécurisé au centre-ville. Je sais que vous voulez faire croire à la population que nous voulons que personne ne vienne au centre-ville avec sa voiture mais ce n'est pas du tout ça. Nous voulons effectivement une politique équilibrée.

Quand vous dites que ça coûte cher, là encore c'est vos remarques complètement démagogiques, Madame BRANGET. Si vous connaissez un moyen qui ne coûte rien pour créer des dizaines, des centaines de places au centre-ville, venez me voir, je vous recevrai toute affaire cessante et dites-moi comment vous faites. Bien sûr que tout ce qu'on réalise coûte, mais il ne peut en être autrement. De plus, je crois qu'il faut être raisonnable : on ne peut pas, dans le contexte actuel, d'un côté, regretter la pollution de l'air l'été et que dès que la pollution est retombée continuer à dire : il faut toujours plus de voitures dans les centres-villes, ce n'est pas possible. Votre grande facilité, c'est que vous êtes dans l'opposition donc ça ne coûte rien de le dire. Nous, nous devons gérer les choses. Nous voulons qu'effectivement les Bisontines et les Bisontins mais aussi les habitants de l'ensemble de l'agglomération et de la Franche-Comté puissent venir le plus près possible du centre-ville, c'est cela aussi notre projet, c'est une démarche très équilibrée que nous avons. Que voulez-vous que je vous dise de plus, quand vous habitez place Saint-Pierre, vous avez l'avantage d'habiter au centre-ville mais vous ne pouvez pas avoir forcément, sous la place Saint-Pierre un parking pour y garer votre voiture. C'est un choix de vie aussi et ce n'est pas le Maire de Besançon qui a décidé de la largeur des rues de la ville, ça date du XI^{ème} ou du XVII^{ème} Siècle et c'est sa beauté, sa richesse. Il y a un certain nombre d'inconvénients mais on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. J'attends vos propositions, vous allez peut-être les faire tout de suite d'ailleurs !

Mme Françoise BRANGET : Si vous voulez. Il y a eu le choix politique fait d'agrandir le parking Dérasés. Vous pouviez, avec le même financement, créer un parking de 600 ou 800 places, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je ne l'ai peut-être pas dit en séance municipale...

M. LE MAIRE : C'est ce que nous faisons...

Mme Françoise BRANGET : ... mais vous auriez pu très bien, sur la place, à Isenbart, réaliser, pour le même montant, un parking de 600 ou 800 places, c'est bien un choix politique ça. On ne l'a pas fait, on a choisi d'agrandir un parking de 250 places, c'est tout. Le parking Dérasés comptait 750 places. Vous me demandez une proposition, je vous en fais une que vous auriez pu réaliser. Ça a été à mon avis un loupé. Ceci dit, vous pouvez très bien faire construire un parking, vous le faites financer... par n'importe quel concessionnaire...

M. LE MAIRE : Et là ça ne coûtera rien aux Bisontins ?

Mme Françoise BRANGET : Comment était financé le parking Dérasés autrefois ? C'est bien GTM qui l'a construit, qui l'a exploité pendant vingt ans ? Donc dans les mêmes conditions vous demandez à quelqu'un de le construire et d'encaisser les bénéfices, ça ne vous coûtera rien et cela mettra à la disposition des Bisontins un certain nombre de places de stationnement. Ça c'est des idées !

M. LE MAIRE : Non, ce ne sont pas des idées ! D'ailleurs le nombre de places et Jean-Claude ROY vous le dira, que vous annoncez, premièrement est totalement faux, deuxièmement, si nous avons repris la gestion de ce parking à GTM, Grands Travaux de Marseille, c'est précisément parce que justement ce n'était pas satisfaisant. Quand vous dites aussi qu'il faut trouver un constructeur privé qui, bien entendu va le faire parce que c'est un philanthrope, et bien sûr moins cher que la ville, vous nous expliquerez qui paiera. Ce sont bien les Bisontines et les Bisontins qui ont payé et ils paieront le prix du parking plus les dividendes qu'on devra verser à ceux qui ont mis du capital dans cette opération. Donc, ce n'est pas du tout une solution, mais je sais bien que vous ne m'en proposerez pas une... ça sélectionnera quoi ?

Mme Françoise BRANGET : Ça sélectionnera les utilisateurs.

M. LE MAIRE : Oui, ceux qui auront les moyens de payer, voilà, vous l'avez dit ! Ça vous a échappé mais c'est ça, on sélectionnera par l'argent. Mais ce n'est pas notre choix.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : De peur d'être hors sujet, je n'avais pas osé poser une question mais puisque vous avez parlé de l'Ilot Pasteur...

M. LE MAIRE : Je vous pardonne...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Où en est le parking de l'Ilot Pasteur ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le parking, c'est l'opération par elle-même.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Non, moi je vous parle du parking.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas d'informations particulières si ce n'est que ça suit son cours.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Depuis que l'opérateur Eiffage, paraît-il, a changé, le collaborateur, le correspondant a changé, les formes du parking ne sont plus les mêmes. Elles ne sont plus au droit des façades et je ne suis pas certaine mais c'est une question que je pose, que le nombre de places puisse être maintenu.

M. LE MAIRE : Effectivement le directeur général d'Eiffage a changé. Vincent va vous dire quand même qu'on a trouvé une solution plus économique et que ça s'intégrera mieux dans le site.

M. Michel JOSSE : Un détail pratique : j'ai une carte de stationnement qui me permet donc de stationner en ville, que je recharge bien volontiers mais ce que je regrette, c'est de ne pas pouvoir l'utiliser par exemple pour le parking de la mairie et dans d'autres parkings. Alors sur le plan technique, est-ce qu'on va avoir une carte de stationnement qui fonctionne dans tous les parkings ? Je sais qu'il y avait des problèmes techniques, mais j'aurais voulu que ça s'améliore parce que ça m'apporterait beaucoup de satisfaction.

M. LE MAIRE : Voilà une bonne question constructive, Jean-Claude ROY vous répondra.

M. Michel JOSSE : Merci, Monsieur le Maire.

M. Vincent FUSTER : Monsieur le Maire, il faut informer l'assemblée qu'on passera à la prochaine séance du Conseil l'opération Pasteur dans sa globalité. Concernant le parking, effectivement il y a une réflexion par l'arrivée du nouveau directeur, mais qui avait déjà été entamée avant sur les modalités techniques du parking et on est arrivé à la conclusion de réaliser un parking circulaire au lieu de celui initialement prévu avec des découpes. C'est plus simple sur le plan technique, c'est à peu près la même chose sur le plan du coût mais surtout, sur le plan fonctionnel c'est beaucoup plus opérationnel et je ne fais là que répéter les propos à la fois d'Eiffage et de SEGECE, le commercialisateur. Le nombre de places est à l'identique, on doit être aujourd'hui à 250 places publiques + 110 places affectées aux logements, comme à l'origine, à 10 places près.

M. LE MAIRE : En plus ou en moins d'ailleurs.

M. Jean-Claude ROY : Je crois que c'est un débat éternel avec Mme BRANGET parce qu'elle a fait, dans sa première partie d'intervention, les questions et les réponses. Donc elle sait qu'à Besançon nous avons un nombre de places offert en centre-ville qui est bien supérieur à d'autres villes. Je n'ai pas les données chiffrées mais de mémoire, c'est supérieur à toutes les villes équivalentes et aux villes de Lausanne et de Berne, on est au-dessus de la moyenne nationale et internationale.

Il y a trois familles de stationnement, il y a la famille des gens qui viennent travailler à Besançon et ceux-là on ne peut plus les accepter avec leur voiture posée le matin et reprise le soir, ça ce n'est plus possible. Il y a la famille des gens qui viennent faire des courses en ville ou des démarches, ceux-là il faut les accueillir, il faut qu'il y ait de la rotation et c'est pour cela qu'on fait un stationnement payant de courte durée. Depuis qu'on a un effectif complet à la police municipale, on a eu cette année un taux de rotation augmenté de 35 % sur le stationnement sur voirie, 35 %, cette année on n'a plus aucun problème de stationnement et de capacité de stationnement ni sur voirie ni sur les parcs d'ouvrages. Et troisièmement il y a les résidents dont vous faites partie et pour ceux-là nous avons donc un nouveau tarif, le Maire en a parlé, je n'y reviens pas ; c'est un tarif attractif qui était attendu et qui donne satisfaction à la fois aux résidents et aux commerçants parce qu'ils ont remarqué que pour les noctambules, c'était une nouvelle offre qui leur va bien et qui devrait permettre rapidement de ne plus avoir de voitures sur les trottoirs en soirée.

Le stationnement c'est une des parties du PDU, Madame BRANGET. On est aujourd'hui dans une autre mobilité qui est organisée dans les villes de plus de 100 000 habitants comme Besançon, c'est la loi sur l'air qui nous l'impose, la loi SRU le confirme ; nous sommes tenus et nous le faisons, de mettre en place des nouveaux systèmes à disposition de nos concitoyens qui sont basés sur la valorisation et l'utilisation plus nombreuse des transports collectifs, de la marche à pied, du vélo. Tous ces dispositifs permettent ou vont permettre de diminuer l'usage du véhicule automobile parce que l'avenir au centre-ville n'est plus dans l'usage de la voiture automobile. Pour des raisons sanitaires, le Maire l'a dit, le Préfet aurait pu cette année, à six reprises, interdire la circulation automobile le lendemain, il ne l'a pas fait mais c'était suspendu au-dessus de nos têtes, donc il ne faudrait pas arriver à ça, nous aurions été imprévoyants et puis deuxièmement, il faut tenir compte de l'espace aujourd'hui et le stationnement en

cœur de ville, c'est 17,5 % de la surface du centre-ville. On ne peut pas empiler les voitures, on ne peut pas pousser les murs, c'est une évidence qui doit sauter aux yeux de tout le monde, à gauche comme à droite. Aujourd'hui, le problème du déplacement c'est un enjeu de société.

M. LE MAIRE : Tu peux donner le nombre de places créées quand même à Remparts Dérasés parce que j'ai entendu 250 de la part de Mme BRANGET ?

M. Jean-Claude ROY : Il y avait 686 places, on passe à 1 000 à Marché Beaux-Arts + 150 à Cusenier, donc 1 150 places qui fonctionnent de la même manière et au même tarif.

M. LE MAIRE : Ça fait pas loin de 500 de plus et non 250.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : C'est facile de parler des places en plus, mais je n'entends pas parler des places en moins. Or il y en a eu en moins.

M. LE MAIRE : Où ça ?

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Place du Marché par exemple, mais je n'en entends pas parler.

Mme Françoise BRANGET : 150 dans les rues adjacentes...

M. LE MAIRE : Non, non, Madame BRANGET, je sais, c'est un peu votre fonds de commerce cette affaire-là...

Mme Françoise BRANGET : Il s'agit de la qualité de vie des Bisontins...

M. LE MAIRE : La qualité de vie des Bisontins, Madame, c'est aussi que les habitants de toute cette agglomération, quand ils viennent par exemple au centre-ville, puissent y déambuler sans être confrontés aux voitures. De toute façon, ce n'est pas la peine d'insister car vous ne l'accepterez jamais, nous sommes largement au-dessus de la moyenne nationale, largement. Ça ne vous plaît pas mais c'est la réalité. Par contre, Jean-Claude tu n'as pas répondu, effectivement, à la question de M. JOSSE qui était à mon avis fort pertinente.

M. Jean-Claude ROY : Je ne sais pas si vous avez une carte de résident ou une carte stationnement ? La carte stationnement permet d'accéder aux parcmètres et aux parkings d'ouvrage et l'intérêt est qu'elle décompte le temps en temps réel, par rapport aux parcmètres notamment, donc je suis surpris de votre remarque.

M. LE MAIRE : On va regarder ce problème. Mais vous me rassurez, si vous avez une carte de parking, c'est que vous arrivez à vous garer à Besançon déjà ! J'essaie de positiver, vous voyez.

Mme Corinne TISSIER : Juste une intervention pour dire que réduire la qualité de la vie des Bisontins à la capacité à utiliser sa voiture me semble quand même un peu restreint et je pense qu'il y a bien d'autres problèmes à l'heure actuelle, Jean-Claude ROY en a parlé, et d'enjeux par rapport à l'utilisation de la voiture et de partage de l'espace du centre-ville pour tous les Bisontins, que ce soit les résidents ou les gens qui y viennent, donc ça me semble quand même assez malvenu alors qu'on parle de PDU, de qualité de l'air et d'enjeux aussi au niveau de l'environnement.

M. Éric ALAUZET : C'est le mot qualité de vie qui me fait bondir et je rejoins ce que vient de dire Corinne TISSIER. Mais enfin la canicule, la sécheresse, les inondations, les morts prématurées respiratoires quand il y a de la pollution, ce n'est pas la qualité de vie, ça aussi ? Je ne sais plus comment il

faut faire, ça fait des heures qu'on parle de ces questions-là et ça ne bouge pas d'un pouce. Donc il faudrait quand même qu'on arrive à déplacer un peu les clivages dans le débat, sinon on ne va jamais s'en sortir.

M. LE MAIRE : Vous savez, Madame BRANGET, je vous le redis, mais cet été, Jean-Claude ROY l'a dit aussi, j'avais tous les jours sur mon bureau le taux de CO². Vous le savez ? Alors si vous le savez...

Mme Françoise BRANGET : (hors micro) ... vous chassez les familles du centre-ville, dans dix ans on va avoir un centre-ville désert, il faut arrêter...

M. LE MAIRE : Je renonce à essayer de vous convaincre.

M. Michel ROIGNOT : Je voulais réagir aussi parce que j'en ai un peu assez d'entendre Mme BRANGET réduire la qualité de vie à des problèmes de stationnement et de voitures. Vous êtes à côté de la plaque, c'est le cas de le dire, parce que la qualité de la vie ne peut pas se mesurer au nombre de voitures en plus ou en moins dans le centre-ville. Il faut arrêter ce type de débat, arrêter de vouloir tout centrer autour de la voiture dans la ville, ce n'est plus possible, et finalement vous êtes véritablement porte-parole de positions qui ne peuvent plus tenir dans les villes de plus de 100 000 habitants.

Mme Nicole WEINMAN : Simplement un léger cavalier, toujours en lien avec le stationnement, je sais que ce n'est pas le seul fait de la Ville de Besançon mais je demande au Conseil Municipal d'agir dans le sens d'une accélération de l'aménagement de la gare parce qu'on a, je pense que vous en avez comme nous, de plus en plus de gens qui se plaignent. En transit depuis Dijon, on nous dit : on va prendre le TGV à Besançon mais à l'heure actuelle on ne sait pas où mettre notre voiture. Ce n'est pas polémique.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas polémique, c'est la réalité et je suis totalement d'accord avec vous, il y a un problème. Vous savez que le parking de la gare n'est pas géré par la Ville mais par une société filiale de la SNCF. Vous avez raison, il y a un vrai problème pour garer sa voiture pour aller prendre le TGV, je ne peux pas vous dire le contraire. C'est pourquoi j'ai demandé à Jean-Claude ROY de se préoccuper, bien avant ce soir, de ce problème. J'ai par moi-même déjà constaté que si on arrive quelques minutes avant, on ne peut pas prendre le TGV. Donc on ne peut pas demander à améliorer la part du rail et ne pas permettre à ceux qui viennent ici à Besançon de prendre le train. Vous avez raison. Nous avons déjà demandé un certain nombre d'améliorations et vous avez pu voir qu'on rentre plus facilement parce que c'était infernal comme cela avait été conçu. Je ne sais pas qui avait conçu ce mécanisme mais en tout cas ce n'est pas les ingénieurs de la Ville.

Maintenant, le problème que vous posez est réel, il est tellement réel que ça fait au moins six mois que j'ai demandé à Jean-Claude ROY de voir avec la SNCF s'il n'y avait pas des possibilités pour permettre à celles et à ceux qui viennent prendre le train de garer leur voiture par exemple du côté de la SERNAM.

M. Jean-Claude ROY : Nous avons l'accord de M. BELIN avant son départ, puisqu'il a été remplacé, que lorsque les travaux de rénovation de la gare, l'aspect commercial de la gare, seront terminés, les bungalows actuellement disposés le long du quai 1 entre le bâtiment voyageurs actuel et l'ex-SERNAM laisseront la place à un ancien parking agents de 50 places, parking qui sera repris en gestion par SCETA PARC et sera affecté aux personnes qui ont un abonnement dans le parking actuel, donc ça augmentera le volume de 50 places, ça devait être fait cet automne, les travaux sont en retard, ça devrait donc être fait en début d'année 2004.

Je voudrais quand même signaler que depuis le mois d'avril 2002, nous avons ramené sur le parvis de la gare une desserte en ligne urbaine de 6 h à 20 h le soir avec les lignes 10 et les lignes 20, la ligne 10 vient directement au cœur de ville, elle est cadencée toutes les 7-8 minutes, c'est aussi un moyen

intéressant pour aller prendre le train ou pour en revenir, et vous avez aussi un service à la demande qui est très intéressant qui permet, avec Mobilignes, la centrale de réservation, de venir prendre le TGV le matin avant 7 h ou d'en revenir le soir après 19 h pour un tarif pour un abonné, deux fois le billet de Ginko, c'est-à-dire 1,90 € ou trois fois si vous n'êtes pas abonné, c'est-à-dire 2,75 €... je dois dire que c'est un dispositif qui marche bien, qui marche très bien et qui capte une clientèle affaires qui n'était pas prise en charge avant par les transports collectifs, ça vous évitera de réveiller ou votre mari ou votre femme pour vous emmener prendre le train et ça libérera de la place.

M. LE MAIRE : Je vais t'arrêter parce que comme je sais que tu connais tous les horaires de toutes les lignes de bus, si tu nous fais la totale... Mais c'est vrai ce que dit Jean-Claude, premièrement nous nous en sommes occupés cela fait au moins 6-8 mois, ça devait être fait à l'automne, une cinquantaine de places, ce qui d'ailleurs sera juste... on va voir aussi comment on peut aller plus loin. Deuxièmement, le système dont Jean-Claude fait brillamment la promotion s'appelle Evolis et on n'en parle pas assez, c'est un système qui vous permet d'être pris en charge par un taxi à l'arrêt de bus le plus proche de chez vous et ça c'est très bien. Vous êtes d'accord Monsieur CHIRIER ? C'est très bien. Evolis fonctionne très très bien. Donc le parking vers la gare ça avance Madame WEINMAN, nous nous en étions occupés mais on ne l'avait peut-être pas assez dit».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Contrôle Financier et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2003.